ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des examens et concours

Orléans, le 17 février 2021

DEC 2 - Bureau des BTS
DEC2/BTS/N° 16 /2021

Affaire suivie par :
Isabelle SERNIN
Tél : 02 38 79 46 22
Mél : bts@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

La Rectrice
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs

Les Chefs de centre d'examen

Objet : Circulaire académique d'organisation spécifique au **BTS Electrotechnique - session 2021**.

Réf : Circulaire nationale du 18 janvier 2021 de l'académie de Poitiers.
Circulaire académique générale du 26 janvier 2021.

Cette circulaire académique est uniquement consacrée aux modalités propres au BTS Electrotechnique.

Elle est présentée sous forme de fiches :

- Fiche 1 : Dispositions particulières,
- Fiche 2 : Déroulement de la session,
- Fiche 3 : Documents de session,
- Fiche 4 : Epreuve E5 : Projet Technique,
- Fiche 5 : Epreuve E6-1 : Organisation de Chantier,
- Fiche 6 : Epreuve E6-2 : Rapport de stage,
- Fiche 7 : Engagement étudiant.

Ces fiches sont accompagnées de 9 annexes :

- Annexe 1 : Calendrier des épreuves,
- Annexe 2 : Procès-verbal de commission de dossier,
- Annexe 3 : Grille d'évaluation E5 candidats individuels
- Annexe 4 : Grille d'évaluation E6A Candidats individuels
- Annexe 5 : Contrôle en conformité E6-2,
- Annexe 6 : Tableau de recensement des professionnels,
- Annexe 7 : Grille d'évaluation CCF Anglais,
- Annexe 8 : Tableau coordonnées pour échange des dossiers numériques,
- Annexe 9 : Fiche Engagement étudiant & grille d'évaluation.

Je vous remercie de votre contribution au bon déroulement des examens.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Pour la Secrétaire Générale d'Académie
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Catherine AMADEI

CPI : M. Jean-Louis SKARKA, Mme Carmen LALANDE, Mme Muriel PHILIPPE, M. Bruno BOUCHARD – IA/IPR

B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Fiche 1 : Dispositions particulières

Session 2021

A. Epreuves de Contrôle en Cours de Formation (CCF)

L'organisation des épreuves en CCF est établie par les Chefs d'établissement. Elles ne sont néanmoins pas prioritaires sur les épreuves ponctuelles organisées par le rectorat.

IMPORTANT :

- Les notes des épreuves en CCF doivent être saisies et verrouillées sur Lotanet dès la fin de l'épreuve. La date limite de saisie des notes est fixée au **vendredi 18 juin 2021 au soir**.
- **En aucun cas** les notes d'évaluation de CCF ne doivent être communiquées aux candidats.

.

B. Convocation des professionnels (Voir tableau de recensement en **Annexe 6**).

- Epreuves de CCF.

Les convocations des professionnels (sous timbre de l'établissement et visées par le chef d'établissement, en précisant la spécialité et l'épreuve de BTS) pour les épreuves de CCF sont établies par le chef d'établissement. Ce dernier doit fournir aux intervenants les documents nécessaires à la validation du dossier paie (fiche DEC) et nous faire parvenir l'ensemble des documents (convocation et pièces justificatives) au rectorat – Division des Examens et Concours, afin que ce dernier puisse procéder à la rémunération.

- Epreuves Ponctuelles.

Les convocations des professionnels pour les épreuves ponctuelles sont éditées par la Division des Examens et Concours. Un recensement est effectué auprès des centres afin de connaître les coordonnées complètes des intervenants à convoquer.

Les professionnels sont suceptibles d'être convoqués au jury de délibération de la spécialité.

C. Epreuve de langues vivantes étrangères

Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2008, la forme et la définition de l'épreuve de langue vivante obligatoire sont modifiées :
- une épreuve évaluée en contrôle en cours de formation pour les candidats scolaires dans un établissement public ou privé habilité. Des grilles d'évaluation communes aux BTS industriels sont fournies en **annexe 7** de la présente circulaire ;
- une épreuve ponctuelle pour les autres candidats (regroupement académique de spécialités industrielles).

D. Dématérialisation des copies de mathématiques

Pour la session 2021, les corrections dématérialisées concernent les épreuves suivantes :

- E1 – Culture Générale et Expression
- E3 – Mathématiques

J'attire votre attention sur l'obligation qui est faite d'utiliser **les copies CMENV2 ou CMEN V3** pour les épreuves à corrections dématérialisées. **L'utilisation d'autres modèles est à proscrire**.

Le traitement des copies dématérialisées est détaillé dans la **fiche 3 – Documents de session.**

B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Fiche 2 : Déroulement de la session

Session 2021

A. Calendrier des épreuves, centres d'examens et de correction

- Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier joint en **Annexe 1**.
- Centres de correction

Epreuve E1 – Culture générale et Expression	Corrections dématérialisées	
Epreuve U3 - Mathématiques	Corrections dématérialisées	
Epreuves E41 Pré-étude et industrialisation E42 Conception et industrialisation	Le mardi 25 mai 2021	**Lycée Benjamin Franklin** 21 bis rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS

Le lycée Benjamin Franklin conservera durant une année les copies, les bordereaux de notation, les listes d'émargement et les procès-verbaux de surveillance.

B. Livrets scolaires

Le modèle du livret scolaire à utiliser est joint en annexe à la Circulaire Nationale.
Chaque établissement doit dupliquer un livret par candidat (recto-verso) sur papier blanc 90 g.
Les livrets scolaires complétés seront adressés au centre de délibération au plus tard le **vendredi 18 juin 2021**. A l'issue du jury d'admission, ils seront adressés en retour dans les établissements d'origine, par courrier recommandé.

C. Délibérations, résultats

Jury de Délibération	Le Mercredi 7 juillet 2021 14h00	**Lycée Benjamin Franklin** 21 bis rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS
Publication des résultats	Jeudi 8 juillet 2021 – 15h00	

A l'issue du jury d'admission, le procès-verbal de délibération sera retourné à la Division des Examens, et Concours 4 rue Marcel Proust à ORLEANS (entrée B - 2ème étage - bureau 207) accompagné de la liste d'émargement des membres du jury.

Les relevés de notes sont envoyés à l'adresse des candidats sous 15 jours après la parution des résultats.

B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Fiche 3 : DOCUMENTS DE SESSION

Session 2021

❒ Saisie des notes.

	DATE DE SAISIE	CONSERVATION DES BORDEREAUX
Epreuves orales ou pratiques	**Dès la fin de l'épreuve dans chaque centre**	**Lycée Benjamin Franklin** ORLEANS
Epreuves écrites (sauf E1 & E3)	**Dès la fin des corrections**	
Epreuves CCF	**Dès la fin de l'épreuve (et au plus tard le vendredi 18 juin 2021)** (Verrouillage des notes)	

IMPORTANT : Ne pas oublier de conserver une copie des bordereaux de notation dans le centre d'épreuve ou de correction de copies.

❒ Traitement des documents de session.

Après les épreuves, chaque centre doit traiter ces documents comme suit :

	Epreuve	Envoi où ?	Quand ?
COPIES EPREUVES DEMATERIALISEES *Non anonymées & non massicotées* **+ émargement candidats (avec code-barres)**	E1 Culture Générale	**Centre de numérisation** **Lycée Gaudier Brzeska** 40 Avenue Denis Papin 45800 St Jean De Braye	Dès la fin de chaque épreuve écrite
	U3 Mathématiques	**Centre de numérisation** **Rectorat DEC2 BTS** 21 rue St Etienne 45043 Orléans cedex 1	
COPIES EPREUVES NON DEMATERIALISEES (*)	E41 Pré-étude et industrialisation E42 Conception et industrialisation	**Centre de correction** **Lycée Benjamin Franklin** 21 bis rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS	
BORDEREAUX DE NOTATION & GRILLES DE BAREMES & émargement des candidats ponctuels	Epreuves pratiques et orales	**Centre de délibération** **Lycée Benjamin Franklin** 21 bis rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS	Dès la fin de l'harmonisation et la saisie des notes modifiées (conserver une copie dans le centre)
	Epreuves CCF		Dès la fin de l'épreuve (conserver une copie dans le centre)
(*) IMPORTANT : Les copies des épreuves non dématérialisées **seront anonymées et massicotée DANS LE CENTRE D'EPREUVE**. Les souches d'anonymat accompagneront les copies dans une enveloppe jointe.			

Autres documents à traiter :

ENVOI DES LIVRETS SCOLAIRES	Lycée Benjamin Franklin ORLEANS	Au plus tard le **vendredi 18 juin 2021**
Emargement des corrections interrogations, délibérations (Retour impératif pour permettre la rémunération des intervenants)	Rectorat – Division des Examens et Concours A l'attention de Mme SERNIN 21 rue St Etienne 45043 ORLEANS CEDEX 1 Ou bts@ac-orleans-tours.fr	Dès la fin des épreuves, des corrections, harmonisation ou délibération

B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Fiche 4 : Epreuve de Projet Technique – E5

Session 2021

La notation de cette épreuve s'effectue pour les candidats scolaires conformément aux fiches d'évaluation transmises dans la circulaire nationale (annexes 6 à 10), et pour les candidats rattachés (candidats individuels, formation à distance…) par le biais des fiches d'évaluation jointes en **Annexe 3.**
L'original des grilles sera conservé dans le centre d'interrogation.

REMISE DE DOSSIER (candidats individuels) **Sous format numérique (clé USB/CD-rom)**	
Dans le centre d'affectation *(1 mois avant l'épreuve)*	**Le mardi 11 mai 2021** 17h00 au plus tard
DEPOT DE DOSSIER (candidats scolaires) **Sous format numérique (clé USB/CD-rom)**	
Dans le centre *(8 jours avant l'épreuve)*	**Le lundi 31mai 2021** 17h00 au plus tard

Non-dépôt de dossier :
Un procès-verbal de non-dépôt de dossier (annexe 2) ainsi qu'une fiche de non-conformité nominative (Annexe 5) sera adressé à la Division des Examens et Concours dès le mardi 11 mai 2021 (candidats individuels) & le lundi 31 mai 2021 (candidats scolaires).

Un candidat qui n'aura pas rendu son rapport à la date prévue ne validera pas l'épreuve (note NV).
Un candidat qui aura remis son rapport et répondu à sa convocation mais qui ne soutiendra pas ledit rapport se verra attribuer la note « zéro ».

Echange des documents numérisés
Les fichiers transmis doivent être des fichiers pdf (**un seul fichier par étudiant doit être transmis**).
Afin de faciliter le tri des documents, le nom des fichiers doit impérativement être typé de manière standardisée.

La règle de nommage des fichiers est la suivante :
** soit 'formation'_'alias établissement'_'épreuve' + texte libre,*
** soit 'formation'_'RNE établissement'_'épreuve' + texte libre*

A cet envoi sera joint l'ordre de passage à l'épreuve et la répartition des candidats par jury, établis par le chef de centre d'examen.
Le dépôt des dossiers sera effectué par le Chef de chaque centre **par le biais de l'espace TRIBU BTS ELT avant le lundi 31 mai 2021 à 17h00 au plus tard**. (La liste des alias de chaque établissement est disponible dans le fichier en **annexe 8**).
L'affectation des dossiers aux membres interrogateurs sera effectuée **pour le vendredi 4 juin 2021 au soir.** Les dossiers seront **disponibles dès le lundi 7 juin 2021.**

Organisation de l'épreuve.
L'ordre de passage à l'épreuve sera affiché dans les centres d'examen dès le premier jour des épreuves écrites.

Dans la mesure du possible, et à l'exception des candidats individuels qui peuvent être placés en fin de journée compte tenu de leur taux d'absentéisme, il convient de respecter l'ordre alphabétique des candidats et de veiller aux principes suivants :

- un candidat n'est pas interrogé deux fois par le même examinateur (cas des candidats redoublants),
- les professionnels n'interrogent pas des candidats à la formation desquels ils ont participé.

Pour les ***candidats de la voie scolaire***, la commission d'évaluation est composée d'un enseignant de génie électrique et d'un enseignant de sciences appliquées extérieurs à l'établissement de formation et d'un représentant de la profession au niveau E.T.A.M.
Toutefois, l'absence du représentant de la profession ne peut invalider le fonctionnement de la commission lors de l'évaluation ponctuelle.
Pour les ***candidats individuels***, la commission d'évaluation est composée : d'un professeur de génie électrique et d'un professeur de physique appliquée. Un professeur de l'établissement responsable de la réalisation sera présent pour assurer la mise en route des équipements.
C*haque candidat individuel doit avoir accès aux machines avant l'épreuve.*

B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Fiche 5 : Organisation de Chantier – E61

Session 2021

La notation de cette épreuve s'effectue pour les candidats scolaires conformément à la fiche d'évaluation transmise dans la circulaire nationale (annexe 11), et pour les candidats rattachés (candidats individuels, formation à distance…) par le biais des fiches d'évaluation jointes en **Annexe 4.**
L'original des grilles sera conservé dans le centre d'interrogation.

Les candidats scolaires ou en formation dans un centre de formation d'apprentis habilité seront évalués en CCF. Les candidats individuels et les candidats en formation dans un organisme non habilité au CCF passeront les épreuves sous la forme ponctuelle.

Organisation – candidats ponctuels

REMISE DE DOSSIER (candidats ponctuels) Un dossier qui décrit complètement l'organisation d'un chantier, tels ceux utilisés pour le contrôle en cours de formation sera mis à disposition pour les candidats non-scolaires :	
Dans le centre d'affectation *(1 mois avant l'épreuve)*	**le mardi 11 mai 2021** 17h00 au plus tard

La fiche d'évaluation jointe à la Circulaire Nationale devra être utilisée dans tous les centres par tous les interrogateurs et pour tous les candidats. L'original sera conservé dans le centre d'interrogation.

La commission d'évaluation est composée d'un représentant de la profession au niveau E.T.A.M. et de deux professeurs d'ingénierie électrique.

Toutefois, l'absence du représentant de la profession ne peut invalider le fonctionnement de la commission lors de l'évaluation ponctuelle.

B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Fiche 6 : Rapport de Stage – E62

Session 2021

La notation de cette épreuve s'effectue conformément à la fiche d'évaluation transmise dans la circulaire nationale (annexe 12). Cette grille est utilisable pour tous les candidats.

Les candidats scolaires ou en formation dans un centre de formation d'apprentis habilité seront évalués en CCF. Les candidats individuels et les candidats en formation dans un organisme non habilité au CCF passeront les épreuves sous la forme ponctuelle.

Organisation – candidats ponctuels

DEPOT DE DOSSIER (candidats ponctuels)	
Dans le centre d'affectation *(1 mois avant l'épreuve)*	**le mardi 11 mai 2021** 17h00 au plus tard
Dossier en 2 exemplaires papier + 1 exemplaire au format numérique (pdf) sur clé USB ou CD-Rom	

Non-dépôt de dossier :
Un candidat qui n'aura pas rendu son rapport à la date prévue ne validera pas l'épreuve (NOTE NV). **Cette note est éliminatoire.**
Un candidat qui aura remis son rapport et répondu à sa convocation mais qui ne soutiendra pas ledit rapport se verra attribuer la note « zéro ».

Rappel sur la non-conformité des dossiers

Un procès-verbal de commission de dossier **(Annexe 2)** sera établi par le centre d'épreuve **dès le mardi 11 mai 2021**.

La non-conformité des dossiers peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :
- absence de dépôt de dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées.

Une copie du procès-verbal de conformité ainsi que les fiches de contrôle de conformité (**Annexes 2 & 5**) des candidats pour lesquels le dossier a été déclaré non-conforme seront transmises **le mardi 11 mai 2021** au bureau DEC2 – Division des Examens et Concours – à l'attention de Mme Isabelle SERNIN (bts@ac-orleans-tours.fr).

Organisation de l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un représentant de la profession au niveau E.T.A.M. et d'un professeur d'ingénierie électrique.

La fiche d'évaluation jointe à la Circulaire Nationale devra être utilisée dans tous les centres par tous les interrogateurs et pour tous les candidats. L'original sera conservé dans le centre d'interrogation.

B.T.S. CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

Fiche 7 : Engagement étudiant – EF2 (Facultatif)

Session 2021

La notation de cette épreuve s'effectue conformément à la grille en **Annexe 9b.**

L'arrêté du 23 septembre 2020 porte définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du Brevet de Technicien Supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du Code de l'éducation, qui se déroule à la suite de l'épreuve obligatoire U61 – Organisation de chantier.

Activités concernées (selon l'article L611-9 de Code de l'éducation)
Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant :
• dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901,
• d'une activité professionnelle,
• d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense,
• d'un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure,
• d'un service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national ou d'un volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du même code.
Compétences concernées
Elle [cf. l'épreuve correspondant à l'unité facultative] vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 du Code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance engagement étudiant.
Cela peut concerner :
- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté (cf. épreuve de rattachement infra) ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté (cf. épreuve de rattachement infra) ;
Critères d'évaluation :
Les critères d'évaluation sont :
• l'appropriation des compétences liées au domaine professionnel ;
• la capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils ;
• la qualité de l'analyse ;
• la qualité de la communication.

Déroulement de l'épreuve :
Le mode d'évaluation de l'épreuve est identique à celui de l'épreuve professionnelle à laquelle elle est rattachée (CCF ou Ponctuelle).

POUR LE BTS ELECTROTECHNIQUE,
L'épreuve de rattachement est l'épreuve U61 – Organisation de chantier.

L'épreuve prend la forme d'un oral de vingt minutes à la suite de l'épreuve professionnelle : dix minutes d'exposé puis dix minutes d'un entretien avec la même commission d'évaluation que l'épreuve professionnelle.

Elle s'appuie sur une fiche d'engagement étudiant (voir Annexe 9a), servant de support d'évaluation au jury et présentant une ou plusieurs activités conduites par le candidat.

Dépôt des Fiches Engagement Etudiant	
Dans le centre d'épreuve	**Le mardi 11 mai 2021** **Avant 17H00**
L'épreuve étant facultative ne fait pas l'objet d'un procès-verbal de réception. **Néanmoins, en l'absence de la fiche support de l'épreuve, celle-ci ne peut se dérouler.** **L'absence du candidat à l'épreuve n'est pas éliminatoire.**	